



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N° 11

Réunion restreinte du : 08 mars 2018

A : 17h 00

Lieu : siège du D.F.S.M. à Bois-Guillaume

Présidence : Mme Françoise PORTELLO.

Membres présents : Mme Angélique COUSIN. M. Philippe GRISEL

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Féminines sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

HOMOLOGATIONS

COUPE DU DFSM U16 FEMININE

HOMOLOGATION DES 1/8^{èmes} DE FINALE

YVETOT AC / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Absence sur le terrain du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait du FC ST ETIENNE DU ROUVRAY,
- donne match perdu par forfait au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'YVETOT AC sur le score de 3 buts à 0,
- déclare l'YVETOT AC qualifié pour les 1/4 de finale de la compétition,
- inflige une amende de 60 € au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

ENT. NEUVILLE DIEPPE / AS MADRILLET CH.BLANC

US CAP DE CAUX / AS LA FRENAYE

ESM GONFREVILLE / FUSC BOIS GUILLAUME

CMS OISSEL / FC FEMININ ROUEN PE

FC LE TRAIT DUCLAIR / ENT.SOMMERY SERQUEUX

US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / US DE BOLBEC

Les 6 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



Une amende de 7 € est infligée à l'ENT.NEUVILLE DIEPPE pour feuille de match non conforme (absence du délégué à la police du terrain).

Une amende de 7 € est infligée à l'AS LA FRENAYE pour feuille de match non conforme (absence de l'arbitre assistant).

DEROULEMENT DES ¼ DE FINALE

La Commission procède au tirage au sort des matchs des 1/4 de finale de la compétition. Les rencontres se déroulent le samedi 31 mars 2018 à 15 h 30, sur le terrain du club premier nommé :

- FC FEMININ ROUEN PE / US CAP DE CAUX CRIQUETOT
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE / ENT.MONTIV.OCTEVILLE
- FUSC BOIS GUILLAUME / YVETOT AC
- FC LE TRAIT DUCLAIR / ENT.NEUVILLE DIEPPE

COUPE DU DFSM SENIOR FEMININE

HOMOLOGATION DES 1/8EME DE FINALE

AS LANQUETOT / LUNERAY

Absence sur le terrain de l'AS LANQUETOT

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait de l'AS LANQUETOT,
- donne match perdu par forfait à l'AS LANQUETOT sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le club de LUNERAY sur le score de 3 buts à 0,
- déclare le club de l'US LUNERAY qualifié pour les 1/4 de finale de la compétition,
- inflige une amende de 60 € à l'AS LANQUETOT.

TOURVILLE ARQUES / O PAVILLAIS

INCHEVILLE / JS SAINT LEONARD 76

SS GOURNAY / GERPONVILLE VALMONT

PLATEAU AS / AS PETIVILLE

US SAINT LAURENT / JS SAINT NICOLAS AL.

AC BRAY EST / ETOUTEVILLE YVECRIQUE

FC LE TRAIT DUCLAIR / CANY FC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Une amende 7 € est infligée à JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT pour feuille de match non conforme (absence arbitre assistant).

DEROULEMENT DES 1/4 DE FINALE

La Commission procède au tirage au sort des matchs des ¼ de finale de la compétition. Les rencontres se déroulent le dimanche 01 avril 2018 à 15 h 00, sur le terrain du club premier nommé :

- PAVILLAIS / ST NICOLAS AL
- LUNERAY / CANY FC
- AS PETIVILLE / GOURNAY SS
- ETOUTEVILLE YVECR. / INCHEVILLE



ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE DEUXIEME PHASE

CLOTURE DE LA PREMIERE PHASE

CHAMPIONNAT U13 FEMININ

- ✓ Considérant les contraintes du calendrier fixant au 07 avril 2018, la première journée de la deuxième phase pour les poules « Elite » & « Excellence » A et B,
- ✓ considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution des poules « Elite », « Excellence » A & B, que ne sauraient remettre en cause sur rencontres non disputées,
- ✓ considérant les courriels de l'O PAVILLAIS et d'OFFFRANVILLE souhaitant ne pas participer à la deuxième phase,
- ✓ considérant les courriels du CMS OISSEL, de l'ENT.OCTEV.MONTVILLIERS, du HAVRE AC, de l'ENT.S DU MT GAILLARD, de l'ATHLETI CAUX FC, de l'ESM GONFREVILLE et du CS GRAVENCHON demandant à intégrer la deuxième phase de ce championnat,

La Commission :

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 28 février 2018,
- annule les rencontres non encore disputées ES VALLEE DE L'OISON / STADE DE SOTTEVILLE CC, STADE DE SOTTEVILLE CC / AS MADRILLET CH.BLANC pour la poule A, ENT.DEVILLE CAILLY / ENT.RSFCGM MJCGRIEU, FUSC BOISGUILLAUME / ENT.DEVILLE CAILLY pour la poule B, OFFFRANVILLE / FC LE TRAIT DUCLAIR, OFFFRANVILLE / O PAVILLAIS pour la poule C,
- retient les 2 équipes de tête de la poule A, les 3 équipes de tête de la poule B et le 2^{ème} de la poule C (le 1^{er} s'étant désengagé) pour constituer la poule « Elite » à 6 équipes,
- répartit les équipes suivantes et les nouvelles équipes en 2 poules « Excellence » A à 5 équipes & B à 6 équipes par zone géographique.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

- ✓ Considérant les contraintes du calendrier fixant au 17 mars 2018, la première journée de la deuxième phase pour la poule « Elite » et la poule « Excellence » A et au 24 mars 2018 pour les poules « Excellence » B & C,
- ✓ considérant les positions au classement définitivement acquise pour la constitution des poules « Elite », « Excellence » A B & C, que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées,
- ✓ considérant les courriels du CSS MUNICIPAL LE HAVRE, de l'US FECAMP, de l'AS COLLEVILLE ANGERVILLE et de l'O PAVILLAIS demandant à intégrer la deuxième phase de ce championnat,

La Commission :

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 28 février 2018,
- annule les rencontres ENT.MONTIV.OCTEVILLE / AS LA FRENAYE, AS LA FRENAYE / OH TREFILIERIES NEIGES & OH TREFILIERIES NEIGES / ESM GONFREVILLE (Poule C),
- retient les 3 équipes en tête de la poule A, le 1^{er} & le 3^{ème} de la poule B, les 3 équipes en tête de la poule C pour constituer la poule « Elite » à 8 équipes,
- répartit les équipes suivantes et les nouvelles équipes en 3 poules « Excellence » A, B & C, la poule A à 7 équipes, les poules B & C à 6 équipes, par zone géographique.



CHAMPIONNAT U18 FEMININ

- ✓ Considérant les contraintes du calendrier fixant au 17 mars 2018 la première journée de la deuxième phase pour la poule unique,
- ✓ considérant les positions au classement définitivement acquises que ne sauraient remettre en cause les rencontres non disputées,
- ✓ considérant le courriel de l'AS ANGERVILLE COLLEVILLE souhaitant ne pas participer à la deuxième phase,

La Commission :

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 28 février 2018,
- annule les rencontres FCA LISIEUX / O PAVILLAIS & AS COLLEVILLE ANGERVILLE / OH TREFILIERIES NEIGES (Poule A), AL DEVILLE MAROMME / AS MADRILLET CHATEAU BLANC, FC GISORS VN 27 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC & FC CRIQUIERS / FC BARENTIN (poule B),
- constitue une poule unique à 8 équipes.

CONSTITUTION DES GROUPES – 2EME PHASE

La Commission procède à la constitution des groupes de la deuxième phase, tels qu'ils sont proposés à la Commission Départementale des Calendriers.

CHAMPIONNAT U13 FEMININ, en matchs allers simples

POULE « ELITE »

- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- E S VALLEE DE L'OISON
- ENT. RSFCGM-MJC GRIEU
- FC FEMININ ROUEN PE
- FUSC BOIS GUILLAUME
- FC LE TRAIT DUCLAIR

POULE « EXCELLENCE » A

- STADE SOTTEVILLAIS CC
- FC ROUEN 1899
- ENT. DEVILLE-CAILLY
- AS MADRILLET CHATEAU BLANC
- CMS OISSEL

POULE « EXCELLENCE » B

- ENT. OCTEVILLE-MONTIVILLIERS
- LE HAVRE AC
- ES DU MONT GAILLARD
- ATHLETI'CAUX FC
- ESM GONFREVILLE
- CS GRAVENCHON



CHAMPIONNAT U16 FEMININ en matchs allers simples

POULE « ELITE »

- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE (1)
- AS MADRILLET CHATEAU BLANC
- FC FEMININ ROUEN PE
- ENT. DIEPPE-NEUVILLE
- US LUNERAY
- ESM GONFREVILLE
- LE HAVRE AC
- YVETOT AC

POULE « EXCELLENCE » A

- CSS MUNICIPAUX LE HAVRE
- OH TREFILIERIES NEIGES
- ENT. MONTIVILLIERS-OCTEVILLE
- US CAP DE CAUX
- US FECAMP
- US DE BOLBE
- AS COLLEVILLE ANGERVILLE

POULE « EXCELLENCE » B

- AS LA FRENAYE
- FC LE TRAIT DUCLAIR
- O PAVILLAIS
- CO CLEON
- CMS OISSEL
- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY

POULE « EXCELLENCE » C

- NEUFCHATEL
- ENT. SOMMERY- SERQUEUX
- FORGES AC BRAY EST
- FUSC BOISGUILLAUME
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE (2)
- G QUEVILLY FC

CHAMPIONNAT U18 FEMININ en matchs allers simples

POULE UNIQUE

- FCA LISIEUX
- OH TREFILIERIES NEIGES
- O PAVILLAIS
- AL DEVILLE MAROMME
- AS MADRILLET CHATEAU BLANC
- FC BARENTIN
- FC CRIQUIERS
- FC GISORS GVN 27



CRITERIUM SENIOR FEMININ

En raison d'un report général du D.F.S.M. des rencontres du week-end des 03 & 04 mars 2018, la Commission reporte au 08 avril 2018 la journée 12 de la poule C ainsi que les rencontres des autres poules qui avaient été reportées les 3 & 4 mars.

En conséquence, la reprise de la deuxième phase est reportée au 22 avril au lieu du 15 avril 2018, date initialement prévue au calendrier général.

§§§§

La Présidente de la Commission,

Françoise PORTELLO

Le Secrétaire de la Commission,

Philippe GRISEL